



Entrepreneur de pompes funèbres

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise entrepreneur de pompes funèbres et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 1 an

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir réussi la formation d'[agent de pompes funèbres](#)

Formation en chef d'entreprise

Description

Soutenir les familles endeuillées tout en gérant son entreprise

Afin d'aider les familles lors de la perte d'un proche, vous conseillez, soutenez et organisez les funérailles ainsi que les diverses démarches à accomplir au moment du décès.

En tant que responsable de votre entreprise, vous avez sous votre responsabilité des employés ou des agents de pompes funèbres, des porteurs, des chauffeurs voire des intérimaires. Vous gérez le personnel et assurez la gestion administrative et financière de la société.

Journée type

Chaque jour, vous accueillez des familles endeuillées et leur expliquez les étapes des obsèques. En fonction des souhaits du défunts et/ou de la famille, vous définissez et mettez en œuvre le déroulement

des obsèques.

Vous coordonnez l'ensemble des intervenants (professionnels du funéraire, commune, fleuriste, journaux) et faites respecter les délais. Vous organisez et assurez également les cérémonies funéraires jusqu'à l'endroit de l'inhumation ou de la crémation, suivant les usages locaux, religieux et philosophiques.

Enfin, vous avez un rôle administratif lié à la rédaction de documents : avis de décès dans la presse, formulaires à renseigner pour la commune, autorisation de transport...

[> Je m'inscris à la formation](#)

Débouchés

Au bout de la formation, vous pouvez choisir de :

- Créer ou reprendre une entreprise de pompes funèbres
- Travailler comme employé dans une entreprise de pompes funèbres ou un crématorium
- Vous perfectionner dans une technique propre aux pompes funèbres

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être entrepreneur de pompes funèbres ?

Vous devez pouvoir maîtriser vos émotions, être respectueux et empathique.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et du management. Vous allez acquérir des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- Cours professionnel le vendredi après-midi et/ou en soirée (4h)
- Cours de gestion : 2 soirs par semaine jusqu'en mars

Programme

Cours professionnels : 120h en 1 an

- Gestion administrative et commerciale (30h)
- Informatique appliquée (12h)
- Contacts externes (8h)
- Organisation technique (18h)
- Prise en charge du défunt (28h)
- Procédures et législation (24h)

Gestion : 160h

- Esprit d'entreprendre (14h)
- Création d'entreprise (24h)
- Législation (12h)
- Stratégie commerciale (18h)
- Gestion commerciale (18h)
- Comptabilité (34h)
- Fiscalité (35h)
- Plan financier (5h)

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération

Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.